

COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

PRESIDENTE DE SEANCE : Mme HOCHART Donata, Maire

PRESENTS : HOCHART Donata, Maire ; CIURYYS Christophe – BIELKIN Laurence – FOURNIER Guillaume – HENOT Dominique, Adjoints – CHAVAUDRA Evelyne – PAW Renée – PRZYBOROWSKI LAMPIN Brigitte – TANGHE Jacques – TOUIL Marie-Claude – PEZE Bruno – TINEBINAL Sabrina – MERESSE Marie-Hélène – DEGAND Daniel – BOUDAOUD Fouad – PORZYCKI Philippe – BUYCK Isabelle – TAVERNESE Audrey – MINOT Grégory – JANCZAK Stanislas et TIERTANT Stéphanie (arrivée à 18 h 53), Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : BOURGEOIS Carnot et PAYEN Rémi, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : BAVYE Raymond – BOULHEMZE Marie-Laure – BOUKHRISS Mamoun – GALLET Ophélie – COINTE Arnaud et MONTEVILLE Georges-Marie, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : TINEBINAL Sabrina, Conseillère Municipale.

AUXILIAIRE : LANTOINE Gilles, Directeur Général des Services.

.Le Quorum est atteint.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation

ORDRE DU JOUR

- 1/ Tirage au sort des Jurés d'Assises
- 2/ Adoption des décisions municipales
- 3/ Compte de Gestion de la Commune – Année 2025
- 4/ Compte de Gestion de la Zone Industrielle – Année 2025
- 5/ Compte de Gestion du Budget « Energies Renouvelables » - Année 2025
- 6/ Compte Administratif de la Commune - Année 2025
- 7/ Compte Administratif de la Zone Industrielle - Année 2025
- 8/ Compte Administratif du Budget « Energies Renouvelables » - Année 2025
- 9/ Affectation des résultats 2025 du budget de la Commune
- 10/ Affectation des résultats 2025 du budget de la Zone Industrielle
- 11/ Affectation des résultats 2025 du Budget « Energies Renouvelables »
- 12/ Dotation de Solidarité Urbaine – Année 2025
- 13/ Bilan des opérations immobilières réalisées - Année 2025
- 14/ Récapitulatif des formations suivies par les Elus - Année 2025
- 15/ Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026
- 16/ Budget Primitif de la Commune – Année 2026
- 17/ Budget Primitif de la Zone Industrielle – Année 2026
- 18/ Budget Primitif des Energies Renouvelables – Année 2026
- 19/ Fixation des taux des taxes locales directes – Année 2026
- 20/ Personnel Communal : Tableau des effectifs
- 21/ Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Questions diverses

Informations diverses

1/ TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

2/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

(délibération n°013/2026)

Il a été donné connaissance des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions concernent :

Décision n° 10/2026 du 19 février 2026 portant sur l'avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation du groupe scolaire Jean Macé : les études réalisées par le maître d'œuvre en phase Avant-Projet Définitif (APD) étant terminées, l'avenant n° 1 permet de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre, qui s'élève donc à 98 832,53 € Hors Taxes, soit une plus-value s'élevant à 10 332,53 € Hors Taxes.

3/ COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE –ANNEE 2025

(délibération n°014/2026)

4/ COMPTE DE GESTION DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2025

(délibération n°015/2026)

5/ COMPTE DE GESTION DU BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2025

(délibération n°016/2026)

Ont été présentés au Conseil Municipal les comptes de gestion de la Commune, de la Zone Industrielle et du budget « Energies Renouvelables », dressés pour l'exercice 2025, par Monsieur le Trésorier Municipal.

Ces trois comptes de gestion ont été approuvés à la majorité : 18 voix POUR dont 1 procuration 5 voix CONTRE dont 2 procurations (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot, Mr MINOT Grégory, Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie)

Avant de passer aux points 6 - 7 et 8, Madame le Maire a demandé à Monsieur CIURYS Christophe, Adjoint au maire, de prendre la présidence de la séance.

Hors de la présence de Madame HOCHART Donata, Maire, ont été présentés, les comptes administratifs exercice 2025 de la Commune, de la Zone Industrielle et du budget « Energies Renouvelables ».

6/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - ANNEE 2025

(délibération n°017/2026)

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	11 214 466,91 €
Dépenses :	5 843 846,26 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	5 370 620,65 €
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes :	9 809 952,89 €
Dépenses :	11 104 693,46 €
Le déficit d'investissement s'élève à :	1 294 740,57 €

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 5 370 620,65 €.

Le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2025 est adopté à la majorité : 17 voix POUR dont 1 procuration ; 5 voix CONTRE dont 2 procurations (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot, Mr MINOT Grégory, Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie)

7/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2025
(délibération n°018/2026)

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	399 509,80 €
Dépenses :	15 692,06 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	383 817,74 €
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes :	70 584,08 €
Dépenses :	17 000,00 €
L'excédent d'investissement s'élève à :	53 584,08 €

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 383 817,74 €.

Le Compte Administratif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2025 est adopté à la majorité : 17 voix POUR dont 1 procuration ; 5 voix CONTRE dont 1 procuration (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot, Mr MINOT Grégory, Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie).

8/ COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES » – ANNEE 2025
(délibération n°019/2026)

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	116 467,43 €
Dépenses :	77,88 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	116 389,55 €

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 116 389,55 €.

Le Compte administratif du Budget « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2025 est adopté à la majorité : 17 voix POUR dont 1 procuration ; 5 voix CONTRE dont 1 procuration (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot, Mr MINOT Grégory, Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie).

A l'issue du vote des comptes administratifs, Madame le Maire a repris la Présidence et a remercié les membres du Conseil Municipal, pour leur confiance.

9/ AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE
(délibération n°020/2026)

L'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de 5 370 620,65 € et le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 294 740,57 €.

Il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en affectant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de : 1 294 740,57 €
- Affectation en recettes de fonctionnement 2026, portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 4 075 880,08 €

L'affectation des résultats a été adoptée à la majorité : 18 voix POUR dont 1 procuration ; 5 voix CONTRE dont 1 procuration (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot, Mr MINOT Grégory, Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie).

10/ AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET DE LA ZONE INDUSTRIELLE **(délibération n°021/2026)**

L'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de 383 817,74 €.

Il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation en recettes de fonctionnement 2026, portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 383 817,74 €.

L'affectation des résultats a été adoptée à la majorité : 18 voix POUR dont 1 procuration ; 5 voix CONTRE dont 1 procuration (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot, Mr MINOT Grégory, Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie).

11/ AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET DES ENERGIES RENOUVELABLES **(délibération n°022/2026)**

L'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de 116 389,55 €.

Il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation en recettes de fonctionnement 2026, portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 116 389,55 €

L'affectation des résultats a été adoptée à la majorité : 18 voix POUR dont 1 procuration ; 5 voix CONTRE dont 1 procuration (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot, Mr MINOT Grégory, Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie).

12/ DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – ANNEE 2025 **(délibération n°023/2026)**

Les crédits perçus en 2025 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, s'élevant à 1 448 900 €, ont permis de financer :

- Les sorties pédagogiques dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune,
- Les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,
- Les centres de loisirs de février, avril, juillet, août et octobre 2025, ainsi que les centres du mercredi et le CAJ ; à savoir les salaires des animateurs, les sorties proposées et les achats liés au fonctionnement des centres entre autres,- Les colonies apprenantes pour la participation communale,
- La cantine à savoir le salaire des animateurs et la participation communale sur le prix du repas,
- L'animation inter-classes des écoles à savoir le salaire des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire,
- L'entretien, la réparation et la réfection des écoles, du centre Rabelais accueillant la restauration scolaire, des salles de sport et des équipements sportifs,
- Le déploiement de l'Espace Numérique Louvre-Lens implanté à l'Ecole Primaire Jules Ferry, relais local du Centre de Ressources du Musée du Louvre-Lens (maintenance des locaux, Concept Cyber-Base, mobilier, matériel informatique, rémunération de l'animateur de la Cyber-Base),
- Les bourses aux étudiants et lycéens ainsi que la réception des bacheliers,
- La mise en sécurité et la mise en conformité des bâtiments publics,
- Les travaux réalisés dans le cadre de la mise en accessibilité des locaux et espaces publics,
- L'embellissement de la ville.

Le Conseil Municipal a émis à la majorité un avis favorable au rapport d'utilisation précité : 18 voix POUR dont 1 procuration ; 5 voix CONTRE dont 1 procuration (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot, Mr MINOT Grégory, Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie).

13/ BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES – ANNEE 2025 **(délibération n°024/2026)**

Il a été présenté la liste des opérations immobilières successives réalisées en 2025. Les comptes rendus des délibérations, établis à l'issue des réunions de Conseil Municipal et transmis à chaque élu, informaient des différentes opérations autorisées par le Conseil Municipal.

Pour rappel, ont été réalisées :

Acquisitions immobilières		
Localisation du bien	Vendeur	Montant
Terrains AD 619-620-621	PAS-DE-CALAIS HABITAT	50 400,00 €
Rétrocession Champ de Lin terrains AK 575-578-587-588-609-613	TISSERIN PROMOTION	1,00 €
Immeuble 2 rue Aristide Briand AD 596	CONSORTS LABUDA	190 000,00 €
Cessions immobilières		
Localisation du bien	Acquéreur	Montant
Aucune cession immobilière en 2025		

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté à la majorité le bilan présenté (16 voix POUR ; 5 voix CONTRE dont 2 procurations (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot, Mme BUYCK Isabelle, Mr PAYEN Rémi et Mr MINOT Grégory) ; 2 ABSTENTIONS (Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie).

14/ RECAPITULATIF DES FORMATIONS SUIVIES PAR LES ELUS - ANNEE 2025 **(délibération n°025/2026)**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal avait délibéré, le 5 octobre 2020 suite au renouvellement du Conseil Municipal, sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et a ouvert les crédits au Budget Primitif.

Chaque année, un tableau doit être annexé au Compte Administratif récapitulant les actions de formation des élus financées par la Collectivité.

En 2025, aucune formation n'a été dispensée aux membres du conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté le bilan présenté à la majorité (18 voix POUR dont 1 procuration ; 3 voix CONTRE dont 1 procuration (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot et Mr MINOT Grégory) ; 2 ABSTENTIONS (Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie).

15/ FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2026 **(délibération n°026/2026)**

Il sera rappelé que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté, par délibération lors du conseil municipal en date du 12 octobre 2023, la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, qui précise « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont autorisé à la majorité (20 voix POUR dont 1 procuration ; 3 voix CONTRE dont 1 procuration (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot et Mr MINOT Grégory) Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section si cela est nécessaire et à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

16/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2026 **(délibération n°027/2026)**

• section de fonctionnement

Dépenses: 10 196 934,08 €
Recettes : 10 196 934,08 €

• section d'investissement

Dépenses : 11 696 198,33 €
Recettes : 11 696 198,33 €

Il a été rappelé le débat d'orientation budgétaire, débattu par le Conseil Municipal, en date du 26 février 2026.

Le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2026 a été adopté à la majorité (16 voix POUR ; 5 voix CONTRE dont 1 procuration (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot, Mr MINOT Grégory, Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie) ; 2 ABSTENTIONS dont 1 procuration (Mme BUYCK Isabelle et Mr PAYEN Rémi).

Conformément au décret n° 2016-834 du 23 juin 2016, la note présentant les informations financières et budgétaires de la Commune, sera mise en ligne sur le site internet de la Commune.

17/ BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2026 **(délibération n°028/2026)**

• section de fonctionnement

Dépenses: 423 000,00 €
Recettes : 423 000,00 €

• section d'investissement

Dépenses : 71 000,00 €
Recettes : 71 000,00 €

Le Budget Primitif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2026 a été adopté à la majorité (16 voix POUR ; 5 voix CONTRE dont 1 procuration (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot, Mr MINOT Grégory, Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie) ; 2 ABSTENTIONS dont 1 procuration (Mme BUYCK Isabelle et Mr PAYEN Rémi).

18/ BUDGET PRIMITIF « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2026 **(délibération n°029/2026)**

• section de fonctionnement

Dépenses : 126 389,55 €
Recettes : 126 389,55 €

Le Budget Primitif « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2026 a été adopté à la majorité (16 voix POUR ; 5 voix CONTRE dont 1 procuration (Mme PAW Renée, Mr BOURGEOIS Carnot, Mr MINOT Grégory, Mr JANCZAK Stanislas et Mme TIERTANT Stéphanie) ; 2 ABSTENTIONS dont 1 procuration (Mme BUYCK Isabelle et Mr PAYEN Rémi).

19/ FIXATION TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES – ANNEE 2026 **(délibération n°030/2026)**

Par délibération en date du 15 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- **47,43 %** pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties (soit 19,07 % pour le taux communal et 28,36 % pour le taux départemental)
- **84,06 %** pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- **12,01 %** pour la Taxe d'habitation

Depuis 2020 et jusqu'en 2022 inclus, le taux de la Taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) a de nouveau été voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Considérant que les bases fiscales vont évoluer de 0,8 % en 2026.

Sur proposition de sa Présidente, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité (23 voix POUR dont 2 procurations) de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2026, comme suit :

- **47,43 %** pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties (soit 19,07 % pour le taux communal et 28,36 % pour le taux départemental)
- **84,06 %** pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- **12,01 %** pour la Taxe d'habitation

20/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS

(délibération n°031/2026)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont adopté à l'unanimité (23 voix POUR dont 2 procurations), le tableau des effectifs du Personnel Communal arrêté à la date du 1^{er} janvier 2026 et qui sera annexé au budget primitif 2026.

21/ RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

(délibération n°032/2026)

Il a été rappelé la délibération du 14 décembre 2022, par laquelle le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis, ainsi que tout document lié à ce dossier.

Cette convention devant prendre fin le 31 décembre 2023, s'est poursuivie jusqu'en 2025 puisque les crédits n'étaient pas épuisés. Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité (23 voix POUR dont 2 procurations) d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis, ainsi que tout document lié à ce dossier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune

INFORMATIONS DIVERSES

Aucune

L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite à tous une excellente soirée.

Affiché le 17 mars 2026

La Secrétaire de séance,
Mme TINEBINAL

Le Maire,
Mme HOCHART Donata